



République Française  
Département du Pas-de-Calais

# Commune de Fouquereuil

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 Juin 2023

N° 2023 013

Par suite d'une convocation en date du 1<sup>er</sup> Juin 2023, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le 09 Juin 2023 à 18h00, en mairie - salle des mariages sous la présidence de Monsieur Gérard OGIEZ, Maire.

Etaients présents : Mr OGIEZ Gérard, Mr BILLET Guy, Mme VERPRAET Séverine, Mr JOURDAIN Michel, Mme BOVAL Régine, Mr BRASME Christian, Mme BILLET Dany, Mr GUISSSE Roger, Mme MALINGUE Caroline, Mme CODRON Violette,

Absents excusés ayant donné procuration : Mr LIAGRE Jean-Paul à Mr BILLET Guy, Mme CRASQUIN Christine à Mr JOURDAIN Michel, Mme KREPULEC Patricia à Mme BOVAL Régine, Mr PEREIRA Fabrice à Mme VERPRAET Séverine, Mme DRAB Sabine à Mme BILLET Dany, Mr LENGLET Laurent à Mr BRASME Christian,

Absents excusés : Mr BAYARD Didier

Absents : Mme KOBRZYNSKI Linda, Mr MARECAUX Sébastien

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Monsieur BRASME Christian a ainsi été élu(e) secrétaire de séance.

### **Objet délibération n° 3 : Acquisition de Terrain – Voie verte**

Membres en exercice : 19    Présents : 10    Exprimés 16

Vote :    Pour : 16    Contre : 0

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la négociation dans le cadre de l'acquisition foncière pour la création de la voie verte a été menée à son terme.

Il est donc convenu ce qui suit avec les propriétaires :

- D'acquérir une bande d'une profondeur de 4m en fin de parcelle :
  - Parcelle AC176 sur 34.61m de largeur
  - Parcelle AC75 sur 13.95m de largeur
- De fixer à 20€/m<sup>2</sup> le prix d'acquisition
- De prendre en charge les divers frais de géomètre, notariés et de publication

Il précise que cette voie verte sera sécurisée pour ne pas permettre le passage de voitures ou 2 roues, et qu'elle sera à terme équipée d'éclairage public et de vidéosurveillance.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents :**

- De valider les propositions de Mr le Maire concernant cette acquisition pour création de la voie verte
- D'autoriser Mr le Maire à réaliser les diverses démarches auprès du géomètre et du notaire pour finaliser cette acquisition.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire



Gérard OGIEZ